



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT  
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES

Bureau de l'aménagement  
et de l'urbanisme  
Tél : 03.44.06.65.22  
Fax : 03.44.06.60.02

Le Président du conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
de l'équipement et de l'agriculture.

Beauvais, le 28 AOUT 2009

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
Commune de SAINT GERMER DE FLY

Suite à votre demande en date du 2 Juin 2009 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-GERMER-DE-FLY, prescrit par délibération du 14 avril 2009, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

➤ Les routes départementales (RD) n°s 102, 104, 109 et 129 traversent la commune.

- La RD n°102 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2007, relèvent une moyenne journalière de 930 véhicules dont 6% de poids lourds.
- La RD n° 104 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2007, relèvent une moyenne journalière de 588 véhicules dont 5% de poids lourds.

Le plan d'alignement sur la RD 104, approuvé en date du 31 août 1868 par Arrêté Préfectoral et mis à jour le 20 août 1907, est toujours applicable et opposable aux tiers.

- La RD n° 109 est classée en 4<sup>ème</sup> catégorie. Aucun comptage de trafic n'a été effectué.

Le plan d'alignement sur la RD 109, approuvé en date du 24 novembre 1907 par Arrêté Préfectoral et mis à jour en septembre 1907, est toujours applicable et opposable aux tiers.

- La RD n° 129 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 2175 véhicules dont 5% de poids lourds.

Le plan d'alignement sur la RD 129, approuvé en date du 5 août 1854 et mis à jour le 20 août 1907, est toujours applicable et opposable aux tiers.

➤ Le sentier de Grande randonnée n°125 «SAINT-VALERY/HENDAYE» emprunte le territoire communal concerné. Ce chemin est inscrit au Plan départemental de tourisme pédestre qui a été approuvé par le Conseil général le 18 janvier 1990 et rendu exécutoire le 12 février 1990.

- Au titre de ses projets, le conseil général a adopté, le 22 juin 2006, le principe de création d'une voie de circulation douce traversant tout le département de l'Oise appelée "Trans'Oise" dont le tracé préfiguratif traverse la commune de SAINT-GERMER-DE-FLY.
- Pour ce qui concerne la protection de l'environnement, les sites «Marais de Brétel, Vallée de l'Epte et le Mont Sainte Hélène, Mont de Répis et Communaux de Montel » d'intérêt départemental, sont répertoriés au schéma des Espaces Naturels Sensibles de l'Oise approuvé par le Conseil général le 18 décembre 2008.

Le site «Les Pâtures de Villers-sur-Auchy/Saint Germer de Fly» également répertorié au schéma des Espaces Naturels Sensibles de l'Oise, fait actuellement l'objet d'une convention de gestion passée avec le Conseil général, ce qui permet de définir, avec les acteurs locaux et le conservatoire des sites naturels de Picardie, un programme de mise en valeur de cet espace d'intérêt départemental.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Pour le Président du conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur du développement  
des territoires,



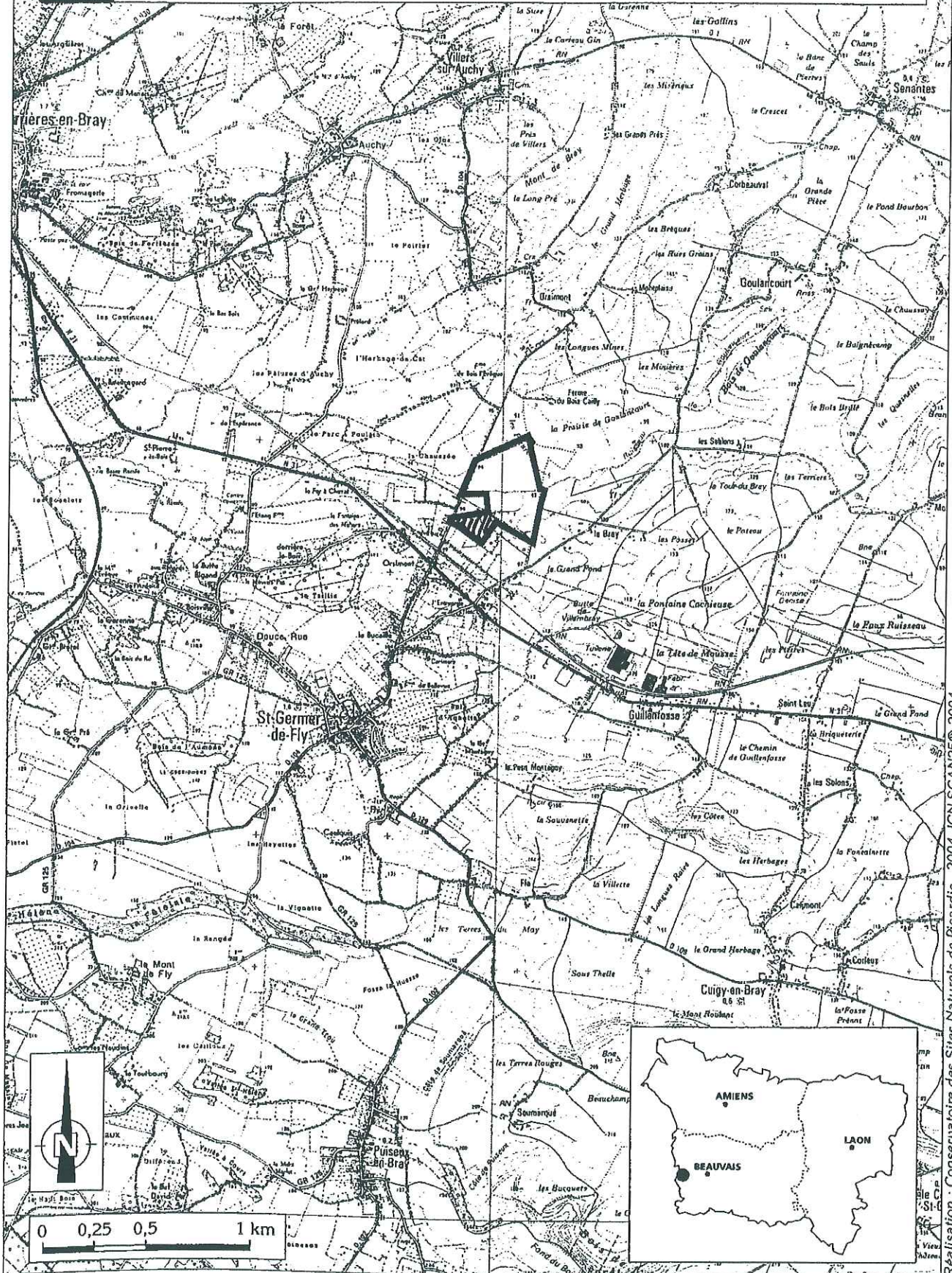
Grégory BOGACKI



Son de Territoire de  
ST GERMER DE FLY

# Carte n°1 LOCALISATION

Les Pâtures de Villers-sur-Auchy / Saint-Germer-de-Fly



Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie - 2004. IGN SCAN25© 2004.





BRA02

Marais de Brétel et Vallée de l'Epte



ID

**Surface :** 170

**Altitude :** 84 - 89 m

**Entité paysagère :**

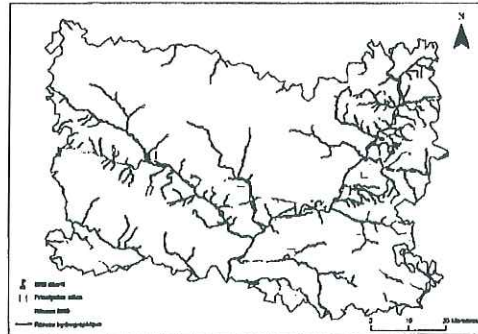
BOUTONNIERE DU BRAY.

**Canton(s) concerné(s):**

LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

**Commune(s) concernée(s) :** *ST GERMER DE FLY*

SAINTE-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.



**Inscription à l'inventaire, statut de protection :**

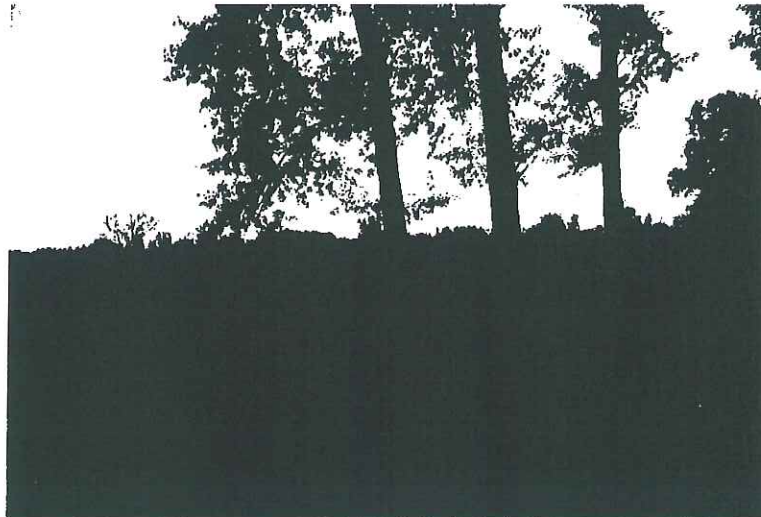
ZNIEFF I n° 220013780, ZNIEFF II n° 220013786.

**Valeur patrimoniale**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

**Vocation proposée**

- Préserver une agriculture extensive
- Favoriser / Préserver la biodiversité des prairies humides



**Présentation du site (nature et biodiversité)**

Situé à l'ouest du département, le site reprend le lit majeur de l'Epte. On y trouve en majorité un grand nombre de pâturages et de prairies humides. Les bords de l'Epte sont souvent mis à nu mais hébergent encore une végétation rivulaire diversifiée dont la présence intéressante de quelques saules taillés en têtard. Le site comprend également quelques étangs de pêche.





Délimitation de l'ENS *des Terres*  
*de ST GERMER DE FLY*

0 150 300 m



## DESCRIPTION ECOLOGIQUE

### Composition

#### Milieux naturels dominants

Les boisements acides (Quercion robori-petraeae, dont le Quercio-Betuletum pubescentis molinietosum), les mares et les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmon, dont le Sphagno-Alnetum) ; les abords des ruisseaux

#### Espèces végétales remarquables

Le Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*) ; la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ; la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*\*) et la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), dans les aulnaies ; le Dactylorhize tacheté (*Dactylorhiza maculata*), dans les prairies humides de fond de vallée ; l'Epilobe rosée (*Epilobium roseum*) ; la Cotonière naine (*Filago minima*) ; la Laïche ovale (*Carex ovalis*) ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*)

#### Espèces animales remarquables

Bergeronnettes, Chouette effraie ; la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)

## Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux et agencés en mosaïque. La présence de haies permet une connexion des milieux relativement bonne.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est coupé sur sa partie est par une ligne ferroviaire qui génère une coupure franche.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les fonctionnalités sont bien conservées et les milieux intéressants pour la plupart. La présence d'étangs de pêche banalise toutefois le site. Les berges de l'Epte abritent différentes strates de végétation rivulaire, notamment de vieux saules taillés en têtard, dont l'état de conservation les rendent attractives. Le site est très difficilement accessible.

## DESCRIPTION PAYSAGERE

Le site est cohérent avec l'entité paysagère, à l'exception des étangs de pêche. On distingue deux secteurs, qui participent à la diversité paysagère du site, la matrice prairiale et les étangs. Les points de vue existent et sont variés que ce soit vers le site ou depuis le site mais il subsiste le problème des accès au site, qui sont nuis. Les faibles variations topographiques et la végétalisation induisent de faibles modulations du champ visuel. Les pâtures, le réseau d'arbres rivulaires et le cours d'eau structurent l'ensemble du site. Quelques éléments symboliques parsèment le site tels de vieux saules têtards et du patrimoine bâti à proximité. Les points noirs paysagers sont cristallisés dans le secteur des délaissés ferroviaires et des étangs de pêche.

## DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible mais difficilement praticable du fait des nombreux secteurs privés et pâtures.

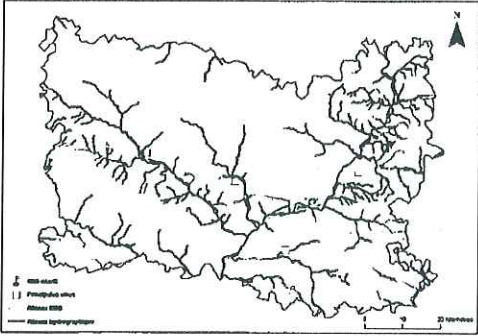






PDT01	Mont Ste-Hélène, Mont de Répis et Communaux de Montel		<input checked="" type="checkbox"/> ID
-------	---	--	--

**Surface :** 288  
**Altitude :** 80 - 218 m  
**Entité paysagère :**  
BOUTONNIERE DU BRAY, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE LA TROESNE.  
**Canton(s) concerné(s) :**  
LE COUDRAY-SAINT-GERMER.  
**Commune(s) concernée(s) :** *ST GERMER DE FLY*  
SAINT-GERMER-DE-FLY, SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.



**Inscription à l'inventaire, statut de protection :**

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n° 22001409 1, ZNIEFF II n° 220013786.

**Valeur patrimoniale :**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

**Végétation proposée :**

- Préserver des parcours pâturés pour maintenir les milieux ouverts.




**Présentation de l'habitat :**


Le site s'étire sur les coteaux dominant la vallée de l'Epte. L'encaissement important et l'exposition ouest entraînent la colonisation des versants par une flore particulière intéressante et un cortège associé d'insectes.






*(sur le territoire de ST GERMER DE FLY)*

 Délimitation de l'ENS

 Zone de préemption de l'ENS

0 580 1 160 m





**DESCRIPTION ECOLOGIQUE**

**Composition**

**Milieux naturels dominants**

Les pelouses à orchidées ; les lisières et les bois calcicoles ; Hétraies du *Asperulo-Fagetum* ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables)\* ; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*\* ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard\*

**Espaces végétales remarquables**

L'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Orchis singe (*Orchis simla*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus avis*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), la *Chlore perfoliée* (*Blackstonia perfoliata*), l'Actée en épi (*Actaea spicata*), le *Dompte-venin* officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), la *Belladone* (*Atropa bella-donna*) ; *Digitalis jaune* (*Digitalis lutea*) ; *Campanule agglomérée* (*Campanula glomerata*) ; Bugle petit-plin (*Ajuga chamaepitys*)

**Espèces animales remarquables**

- >> Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*)
- >> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péllade (*Vipera berus*)
- >> Invertébrés : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; la Lucine (*Hemaris lucina*) ; la Virgule (*Hesperia comma*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; la Grisette (*Carcharodus alicae*) ; la Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*) ; ; la Noctuelle grisette (*Acronicta strigosa*) ; la Noctuelle de la Linaire (*Calophasia lunula*) ; la Zygène de Carniole (*Zygène de Carniole*) ; l'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*) ; le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\*
- >> Mammifères : Grand Murin (*Myotis myotis*) Hivernage ; Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) Résidente. Hivernage.

**Organisation, fonctionnement et état de conservation**

**Agencement et connexion des milieux dans le site**

La recolonisation forestière des pelouses est assez importante mais à des degrés divers, du faciès d'embroussaillement peu prononcé à la recolonisation forestière quasi totale.

**Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires**

Le site est en contexte agricole, notamment sur le plateau, ce qui contribue à isoler le site.

**Etat de conservation et fragilité du site**

Etat de conservation moyen. La fermeture des pelouses réduit l'intérêt des milieux. La fréquentation festive constatée sur site (détritus, feux, pistes vélo-cross) dégrade certains secteurs. La pelouse calcicole gérée par le CSNP (site en RNR) est cependant dans un état de conservation excellent.

**DESCRIPTION PAYSAGERE**

Le paysage local est marqué par un relief de vallons et vallées très prononcé. Les coteaux sont soit boisés, soit en pelouse pâturée, soit en ancienne pelouse en voie de fermeture. Les parcelles boisées sont inégales et imbriquées dans les champs cultivés (maïs, céréales). L'habitat est dispersé avec des villages à la qualité architecturale variable (souvent fonction des lotissements et du développement urbain contemporain). La brique est le matériau de prédilection.

Le périmètre à l'étude est un coteau affichant une mixité d'occupation des sols et donc de la diversité paysagère. Le mont Ste-Hélène est une réserve naturelle volontaire, sa gestion est traditionnelle avec un pâturage ovin qui maintient une pelouse sèche emblématique. Y est associé un usage touristique avec des circuits de randonnée en partie appuyés sur un caractère pédagogique (conservation des milieux...). Ailleurs, les pelouses sont moins bien conservées mais le paysage n'en demeure pas moins de qualité. Localement les boisements ont repris le dessus, la mutation des paysages n'est cependant pas achevée. Le coteau est ondulé avec des avancées, des combes au sein desquelles on retrouve fréquemment des prairies pâturées. Là où le coteau est plus doux, les champs cultivés du plateau descendent lentement. Le réseau de chemins agricoles et pédestres est vecteur de la lecture du paysage. En matière de perceptions, le site est exemplaire. Le coteau est dégagé : il offre des panoramas/bevédères sur la vallée. Le coteau est prononcé, c'est une ligne de force du paysage depuis l'extérieur. Les champs de vision sont donc largement décaés hormis intra boisements. Le fond de vallée est bocager. certaines



**DESCRIPTION SOCIALE**

Présence de parkings aménagés et de sentiers pour la RNR. Le reste du site est plus difficile d'accès. Un GR descend à flanc de coteau sur la partie sud du site.





### **Principaux usages et activités sur le site**

Agriculture, loisirs, ancienne carrière à l'abandon

### **Principales activités aux alentours**

Agriculture

### **Fréquentation**

Forte. Présence de villages, de sentiers de randonnée, RNV. Balisages et panneaux. Une ouverture au public est déjà effective sur la Réserve Naturelle Régionale et peut être poursuivie. Des inventaires de localisation des populations de Damier de la Succise pourraient être entrepris préalablement afin de protéger éventuellement les secteurs concernés.

### **Réglementations diverses**

### **Foncier**

Public (RNR, GR)  
Acquisition aidée par le Conseil Général

### **Présence de bâtiments**

### **Gestion et valorisation actuelles**

> Site géré par le CSNP : Les Larris à Saint-Pierre-ès-Champs (Code site :S60003) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1997 (20ha) / Propriétaire : commune de Saint-Pierre-ès-Champs / Site : pelouses calcicoles (larris)  
Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin.  
Actions menées en 2002 (avenants n°5 et 6) : Renouvellement du plan de gestion ; Restauration des milieux (phase 1) ; Réalisation et mise en place de panneaux et de bornes de balisage ; Conception et réalisation d'un livret  
Actions menées en 2003 : Restauration du versant sud (phase 1) ; Entretien du verger et de la culture messicole ; Suivi du pâturage et réaménagement du parc communal  
Actions menées en 2004 : Restauration (phase 2) – poursuite de la coupe de rejets 2003 ; Poursuite de la restauration du versant sud (phase 2) ; Entretien du verger, de la culture messicole et aménagement  
Actions menées en 2005 : Coupe de rejets (phase 3), entretien de la culture messicole et du verger et restauration des pelouses du versant sud (phase 3) ; Inauguration du sentier d'interprétation ; achat et pose d'un écomètre  
Actions menées en 2006 : Coupe de rejets du versant sud (phase 4) ; suivi scientifique ; suivi du pâturage ; entretien de la culture messicole et du verger ; Dédensification du versant nord (aubépines) ; entretien des clôtures et passe-clôture des communaux  
Actions menées en 2007 : Gestion du projet, Suivi scientifique, Evaluation du Plan de gestion ; Débroussaillage versant nord, Coupe de rejets, Suivi du pâturage, Fauche de la culture messicole, Entretien du verger ; Sortie nature.  
> Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

### **Dégradation et menaces**

Fermeture des milieux par recolonisation forestière.

### **Date d'intégration**

### **Pistes d'actions**

- Gestion extensive des coteaux par pâturage ovin
- Etude à mener sur le Petit argus (*Plebejus argus*) espèce myrmécophile

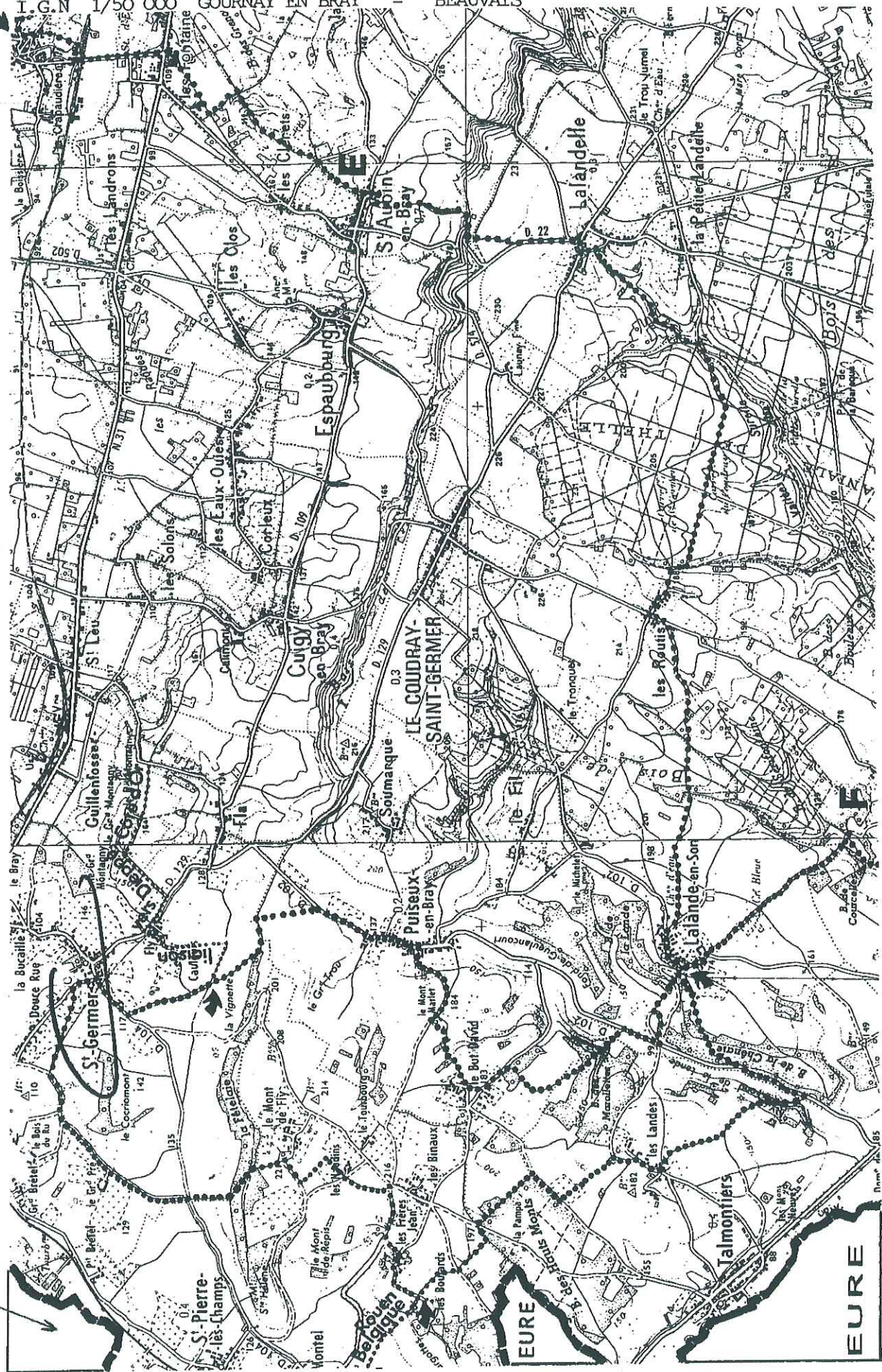
### **Etat d'avancement**

### **Maître d'ouvrage choisi**



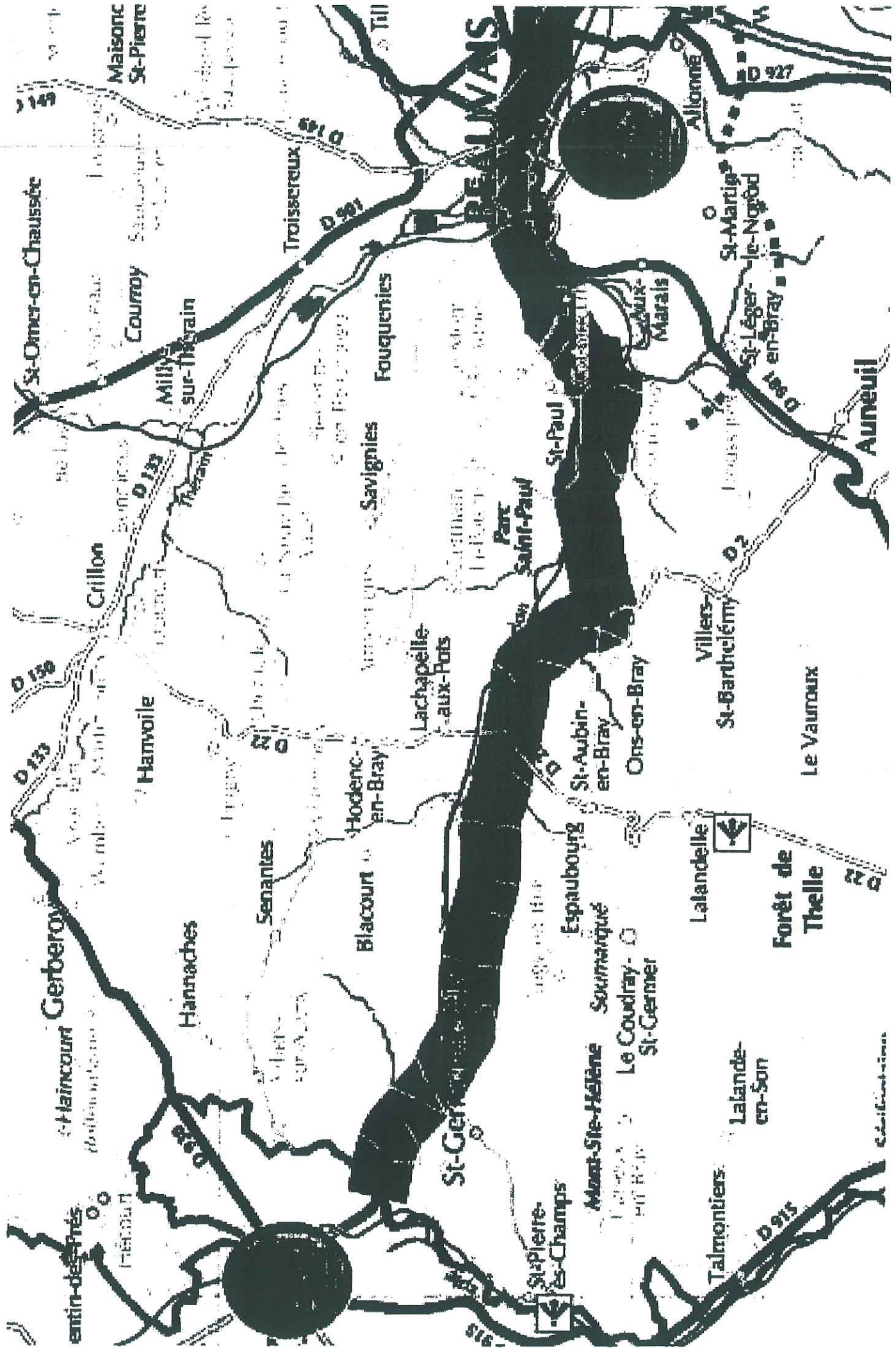


SEINE  
MARITIME



EURE  
G.R. 125 SAINT VALÉRY HENDAYE





# BEAULAINS

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Crillon

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Troisereux

Tail

Allonne

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux

Villers-St-Barthélémy

St-Aubin-en-Bray

Ons-en-Bray

St-Paul

St-Martin

Marais

St-Martin-le-Nigod

St-Léger-en-Bray

Auneuil

St-Omer-en-Chaussée

Courmoy

Milly-sur-Thérain

Crillon

entin-des-Prés

Héricourt

St-Haincourt

Gerberoy

Hamvoile

Hannaches

Senantes

Blaccourt

Hodenc-en-Bray

Lachapelle-aux-Pots

Savignies

Fouquencies

St-Pierre-ès-Champs

Mont-Ste-Hélène

Sourmaillé

Le Coudray-St-Germer

Talmonnières

Lalande-en-Son

Lalandelle

Forêt de Thelle

Le Vaumoux